

A SAFETY BUS
Société par Actions Simplifiée au capital de 70.000 €
Siège social 2, rue des Réservoirs – 94410 SAINT-MAURICE
517 797 981 R.C.S. CRETEIL

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 27 NOVEMBRE 2009

CONSTATANT L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'an deux mil neuf,

Le vingt-sept novembre,

Au siège social,

Le président, Monsieur Pierre Simon Gustave ELIZABE, demeurant 2 rue des Réservoirs à SAINT-MAURICE (94410), a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour

- Constatation définitive de l'augmentation de capital de 30.002 € décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2009.

CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le président expose ce qui suit

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 16 novembre 2009, a décidé une augmentation de capital de **30.002 €** pour le porter de **70.000 € à 100.002 €**, par l'émission de 4.286 actions nouvelles de 7 € de valeur nominale chacune, à libérer en numéraire.

Ces nouvelles actions devaient être émises au prix de 10,10 € et être libérées de 7 € de nominal et de 3,10 € pour la prime d'émission.

La souscription des 4.286 actions nouvelles était réservée par préférence aux associés qui pouvaient souscrire, à titre irréductible, à raison de 2.143 actions nouvelles pour 5.000 actions anciennes.

Tous les associés ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription au profit de Monsieur Benoit ADELUS, demeurant 11 rue des Bois à SEVRES (92310) en date du 17 novembre 2009.

Ils ont également renoncé à se prévaloir des dispositions prévues à l'article 12 des statuts en matière de transmission des actions et notamment le III – Droit de préemption et le IV – Agrément, au titre de l'émission de 4.286 actions nouvelles décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2009.

Toutes les actions nouvelles ayant été souscrites à titre irréductible par Monsieur Benoit ADELUS avant l'expiration du délai, celui-ci a été clos par anticipation le 27 novembre 2009.

Les souscriptions ont été libérées à concurrence de **43.288,60 €** en numéraire et les fonds ont été déposés à la banque CIC Est – Centre d'affaires entreprises – 77200 TORCY, laquelle a délivré en date du 27/11/2009 ledit certificat étant annexé au présentes.

Puis le président se propose de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification corrélative des statuts.

583

PAGE ANNULÉE

Article 905 du C.G.J.

Arrêté du 20 Mars 1958

Le président adopte les décisions suivantes

1°/

Le président, au vu des pièces et documents présentés, constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital de **30.002 €** décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2009 ,

2°/

Le président décide en conséquence, sur autorisation de l'assemblée, de modifier comme suit l'article 7 « capital social » des statuts

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de cent mille deux euros (100.002 €).

Il est divisé en quatorze mille deux cent quatre vingt six (14.286) actions ordinaires de sept euros (7 €) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, toutes de même catégorie.

o § o

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal signé par le président et consigné au registre prévu par la loi.

Le président

Pierre Simon Gustave ELIZABE

Enregistré à POLE ENREGISTREMENT DE CRETEIL

Le 02/12/2009 Bordereau n°2009/935 Case n°5

Ext 7040

Enregistrement : 375 € Pénalités

Total liquidé trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu trois cent soixante-quinze euros

L'Agent

Lin BRUMENT
Agent des Impôts

SACE ANNULÉE
Article 905 du C.G.J.
Arrêté du 20 Mars 1938

CAE TORCY
BP 87 3 RUE DES COUTURES 77202 MARNE LA VALLEE CEDEX 1
☎ 01 64 12 55 30 FAX 01 60 05 90 83 ✉ 33831@cic.fr BIC CMCIFRPP

Augmentation de capital de S.A.S.

Certificat de souscription et de versement délivré par la banque

La banque ci-après

BANQUE CIC EST CIC CAE TORCY, 3 RUE DES COUTURES 77202 MARNE LA VALLEE CEDEX 1 certifie par la présente,

qu'une somme globale de 30 002 € (Trente mille deux euros), représentant 100 % des apports en numéraire, et un montant de 13 286,60 € correspondant à la prime d'émission dans le cadre de l'augmentation de capital de la société A SAFETY BUS ont été versés en compte spécial

30087 33831 00020069103 87

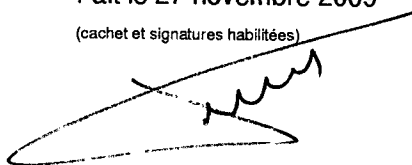
ouvert au nom de la société A SAFETY BUS
ayant pour siège 2, rue des Réservoirs 94410 SAINT MAURICE

à l'appui des souscriptions à l'augmentation de capital de 70 000 € à 100 002,00 €.

Le présent certificat est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait le 27 novembre 2009

(cachet et signatures habilitées)



JST15

CAE TORCY

BP 87 3 RUE DES COUTURES 77202 MARNE LA VALLEE CEDEX 1
☎ 01 64 12 55 30 FAX 01 60 05 90 83 ✉ 33831@cic.fr BIC CMCIFRPP

Augmentation de capital de S.A.S.**Certificat de souscription et de versement délivré par la banque**

La banque ci-après

BANQUE CIC EST CIC CAE TORCY, 3 RUE DES COUTURES 77202 MARNE LA VALLEE CEDEX 1 certifie par la présente,

qu'une somme globale de 30 002 € (Trente mille deux euros), représentant 100 % des apports en numéraire, et un montant de 13 286,60 € correspondant à la prime d'émission dans le cadre de l'augmentation de capital de la société A SAFETY BUS ont été versés en compte spécial

30087 33831 00020069103 87

ouvert au nom de la société A SAFETY BUS
ayant pour siège 2, rue des Réservoirs 94410 SAINT MAURICE

à l'appui des souscriptions à l'augmentation de capital de 70 000 € à 100 002,00 €.

Le présent certificat est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait le 27 novembre 2009

(cachet et signatures habilitées)

